



SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière
Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG
03-88-35-24-22 et 06.31.08.76.78 snudi.fo67@orange.fr

<https://snudifo67.fr>

Déclaration des élus Force Ouvrière au CTSD du 24 novembre 2020

Monsieur le Directeur académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD du Bas-Rhin,

Malgré l'état d'urgence et les manœuvres du ministre, les personnels en grève le 10 novembre ont dit NON au Ministre Blanquer. Au centre des revendications : l'urgence de créations massives de postes dans les écoles, les collèges et les lycées. Les dernières annonces du ministre Blanquer n'ont convaincu personne. Il propose tout simplement un Bac local et des cours en pointillés.

Pour la **FNEC FP-FO**, il est hors de question d'accepter que l'École soit réduite à peau de chagrin, qu'on puisse localement décider qui va en cours ou pas, quelle discipline a le droit de faire cours. Il n'est pas non plus acceptable de faire pression sur les personnels pour mettre en place le télé-enseignement et le travail jour et nuit. L'Éducation doit rester nationale. Le Baccalauréat doit rester national. Les statuts doivent être respectés !

La **FNEC FP-FO** réaffirme la place indispensable de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, pilier de la République, que le Président entend aujourd'hui réviser au nom de la lutte contre les « séparatismes ».

Notre fédération rappelle que le Statut général des fonctionnaires est le garant de la neutralité et de la laïcité dans la Fonction publique. Le gouvernement serait donc bien avisé de le respecter et d'accepter d'en améliorer les garanties, au lieu de chercher à le détruire pour promouvoir une fonction publique fondée sur le contrat. **Cela passe nécessairement par l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique.**

Pour enseigner il faut que la parole de l'enseignant soit respectée. Pour qu'elle soit respectée, il faut que l'autorité de l'enseignant, comme de tous les personnels, soit rétablie. Pour cela le cadre réglementaire existe, c'est le statut de la Fonction publique ! La **FNEC FP-FO** demande donc que l'administration, à tous les niveaux, appuie de manière systématique les demandes de protection fonctionnelle sollicitées par les agents.

Venons-en à la situation générale au niveau des moyens.

Pour la **FNEC-FP-FO**, le premier des gestes barrières dans cette crise sanitaire qui n'en finit plus, **c'est la création massive de postes dans les écoles**, les établissements et les services. Cette mesure est tout aussi urgente que la création de milliers de lits dans les hôpitaux.

Alors que les personnels attendent la création de postes statutaires, des enseignants contractuels et AED, censés notamment pallier l'absence des enseignants vulnérables au Covid19, sont en passe d'être recrutés pour des CDD de trois mois dans d'autres académies telles que Bordeaux ou Orléans.

Cette annonce confirme l'analyse de la FNEC FP-FO : oui il manque des personnels dans les écoles et les établissements et le ministre est bien obligé de le reconnaître !

Pour la **FNEC FP-FO**, une évidence s'impose : **ces personnels recrutés doivent immédiatement devenir fonctionnaires stagiaires !**

Monsieur le Directeur académique, quel est l'état de la situation dans le Bas-Rhin à propos des listes complémentaires des concours ? Quel est votre plan d'urgence pour les écoles et les établissements scolaires pour faire face à la crise au niveau du recrutement ?

Au niveau local, nous devons nous attacher aujourd'hui à faire le bilan de la rentrée dans notre département. Dès le début de vos documents (*nous tenons au passage à remercier les services administratifs en premier lieu pour les efforts de présentation et de clarté de ceux-ci*), vous annoncez que la répartition des emplois a été je cite « *cette année encore, transparente, équitable et conforme aux priorités nationales et académiques* ».

Permettez-nous Monsieur le Directeur académique d'en douter ! Alors que les années passées, vous présentiez lors du CTSD de bilan de rentrée la répartition des emplois, cette année, ce point particulièrement important dans une instance de bilan a tout simplement disparu des documents ! Monsieur, est-ce que désormais votre bilan consiste à cacher la poussière sous le tapis ?

Notre fédération vous demande de nous présenter le tableau actualisé pour la rentrée 2020, élément indispensable pour établir une photographie fidèle de la répartition des emplois dans les écoles de notre département ! Votre présentation laisse penser que la réserve d'emplois a été augmentée de 11 ETP pour le Bas-Rhin. Nous devrions donc atteindre 5430.07 ETP pour la rentrée 2020 car, l'an passé, le bilan 2019 faisait état de 5419.07 ETP.

Monsieur le Directeur académique, nous vous demandons de nous répondre sur ce point. Ce n'est qu'à cette condition que vous pourrez écrire que la répartition des emplois aura été transparente ! Pour notre fédération, la dotation exceptionnelle de 19 emplois Covid n'a pas permis d'organiser une rentrée acceptable dans les écoles, loin de là. Lorsqu'on nous annonce que les mesures de fermetures dans les communes de moins de 5000 habitants seraient annulées, quels ont été les moyens pour y parvenir sans mettre sous grande tension certaines écoles de grandes villes ?

Nous affirmions en avril dernier que la fusion des postes de brigades et de ZIL était une mauvaise idée car elle ne réglerait pas la problématique du remplacement : elle a juste dégradé encore un peu plus les conditions de travail de nos collègues ! Votre prédécesseur n'a rien voulu entendre, nous le regrettons encore aujourd'hui. Cette mesure ajoutée à la problématique des postes très insuffisants en nombre fait que notre département se crashe aujourd'hui et ne permet plus le bon fonctionnement du service public d'éducation !

Vous avez limité la casse grâce aux postes de RASED non pourvus au mouvement mais notre organisation a découvert des dommages collatéraux à l'utilisation de ces moyens provisoires : nous vous demandons donc de nous indiquer aujourd'hui où ont été positionnés les 3.25 postes définitifs et tous les autres provisoires issus des RASED lors du CTSD de septembre ? Une collègue a fait les frais d'une mauvaise implantation de ces postes et nous le regrettons fortement !

Concernant l'indicateur du taux d'encadrement par type d'école, ils sont en baisse mais ce sont des moyennes et ils ne reflètent donc pas la réalité du terrain : le département du Bas-Rhin compte de nombreuses classes maternelles comme élémentaires sous tension. Et cette tension augmente jour après jour suite aux multiples répartitions quotidiennes des élèves des enseignants absents et non remplacés dans les autres classes. Il n'y a plus de remplaçant de disponible dans notre département suite à la suppression des 30 postes de remplaçant décidée par votre prédécesseur en pleine crise sanitaire.

Les taux de scolarisation des 2-5 ans sont tous en baisse quelques soient les tranches d'âge. La loi Blanquer dite «*pour une école de la confiance*» montre ainsi son vrai visage : renforcer les lois anti-laïques de financement des écoles privées sous contrat en l'étendant aux écoles maternelles qui leur échappaient jusqu'à présent ! C'est un cadeau de près de 50 millions d'euros fait chaque année à l'enseignement privé confessionnel, sans compter les communes des maires qui avaient déjà eux-mêmes décidé de les financer.

Ces mesures sont à mettre en relation avec la reconnaissance, inscrite dans la loi et ses décrets, du droit aux structures privées payantes hors éducation nationale dite «jardins d'enfants» d'assurer la scolarité obligatoire sans enseignant, hors de prix et sans mixité ! Ce sont autant de dispositions qui visent à attaquer et asphyxier l'école maternelle publique, gratuite, laïque et son enseignement délivré par des professeurs des écoles dans le cadre de programmes nationaux.

La **FNEC FP-FO** rappelle sa revendication constante : **les fonds publics doivent être réservés à la seule école publique.** En ce sens, **FO** exige l'abrogation de la loi Debré et toutes les lois anti-laïques et réaffirme son attachement inaliénable à l'existence de la loi de 1905 et à son application effective.

La situation est encore plus difficile pour les enfants ayant une notification d'aide humaine. Lors du dernier CTSD, vous annonciez que tous les élèves ayant une notification MDPH avait son AESH ! De très nombreuses écoles nous interpellent quant à la non-nomination ou le non-remplacement d'AESH mettant en difficulté des classes et/ou des écoles entières. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Face à un tel tableau, pour la **FNEC-FP-FO**, il n'y a qu'une solution : il faut des moyens, des embauches, des classes plutôt que le recours à l'école en distanciel qui, comme nous le constatons actuellement, a accentué les inégalités.

Ce gouvernement n'a pas le droit, alors que l'argent coule à flot pour les plus riches, de sacrifier toute une génération.

Nous vous remercions pour votre attention.

Pour la **FNEC-FP-FO**,

Audrey LAGES et Yannick LEFEBURE